

Tarifs et prestations sociales : ce qui change au 1er juillet

Revalorisations, prestations sociales et tarifs : voici la liste de ce qui change à partir du 1er juillet.



SMIC

. Le Smic est revalorisé de 1,3% en juillet. Il sera ainsi porté de 8,71 à 8,82 euros bruts de l'heure (6,93 euros nets). Pour un salarié au Smic travaillant 35 heures par semaine, le salaire mensuel passera de 1.321,02 à 1.337,70 euros bruts et atteindra 1.051 euros nets. Environ 3,4 millions de personnes sont payées au Smic.

FONCTION PUBLIQUE

. Dans la Fonction publique, le point d'indice est revalorisé de 0,5% en juillet. Les trois fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalières) emploient au total 5,2 millions de fonctionnaires.

ASSURANCE CHOMAGE

. Les allocations de près 1,9 million de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage vont être revalorisées de 1% au 1er juillet.

. Il n'y aura pas de baisse des cotisations chômage au 1er juillet, comme l'avaient envisagé les partenaires sociaux l'an dernier.

COMPLEMENTAIRE SANTE POUR LES CHOMEURS

. Les chômeurs vont pouvoir à partir de juillet continuer à bénéficier de la couverture complémentaire santé et prévoyance (décès et invalidité) de leur ex-entreprise, à condition de bénéficier d'une indemnité d'assurance chômage et d'avoir travaillé au moins un mois dans cette entreprise.

Si ces conditions sont remplies, le bénéfice de la complémentaire santé, dans les mêmes conditions qu'au sein de l'entreprise, est maintenu pour une durée égale à celle du dernier contrat de travail, avec une durée maximale fixée à 9 mois.

MINIMA SOCIAUX

- . Les minima sociaux, revalorisés au 1er janvier, ne bougent pas au 1er juillet.
- . Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur en juin, mais c'est le 6 juillet que seront effectués les premiers versements. Le RSA remplace le RMI (revenu minimum d'insertion), l'Allocation parent isolé (API) et plusieurs aides forfaitaires comme la prime de retour à l'emploi. Il concerne également les "travailleurs pauvres".

ALLOCATIONS FAMILIALES

Les montants restent inchangés jusqu'au 1er janvier, date de leur revalorisation.

TRANSPORTS

- . **SNCF**: - Les tarifs des trains Intercités, Corail, TéoZ et Trains Express Régionaux (TER) vont augmenter à partir du 1er juillet de 3,4% en moyenne.
- La **SNCF** a confirmé le gel du prix des cartes de réduction (Carte 12-25, Senior, Escapades et Enfant+), comme déjà annoncé en début d'année.
- . **Ile-de-France** : Les tarifs de transport public en Ile-de-France seront relevés de 2% en moyenne au 1er juillet.

Les forfaits Carte Orange-Navigo vont tous être augmentés de 1,50 euros, quel que soit le nombre de zones.

Le carnet de 10 tickets t+ va être relevé à 11,60 euros, contre 11,40 euros aujourd'hui. Le tarif du ticket t+ vendu à l'unité restant inchangé à 1,60 euro.

ENERGIE

- . **GDF**: Aucune évolution n'est prévue pour les prix du gaz.
- . **EDF**: une hausse des tarifs est probable, mais elle n'interviendrait qu'en août.

RESTAURATION

Le taux de TVA dans la restauration passera à compter du 1er juillet de 19,6% à 5,5%. Les syndicats professionnels se sont engagés à ce que cafés, brasseries et restaurant baissent certains prix, mais chaque établissement est libre de le faire ou non.